



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-3**

**Séance publique du**

**1 février 2016**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant :
Date de signature : 04/02/2016
Date de réception : 04/02/2016
 POUR CERTIFICATION DE CARACTÈRE ENVOYÉ - ACTE SANS - COMPTE RENDU ANNUEL - ACTE TRANSMIS POUR SUIVRE UN CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL - MISE EN PLACE DE CREDITS  
D'INVESTISSEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 1612-1 DU CODE GENERAL DES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le 1 février 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/01/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Claude MAINA, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jules SUSINI, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danièle BRUNET, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Madame Danielle SANTAMARIA à Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion  
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1 FÉVRIER 2016

Nomenclature : 7.1  
Decisions budgetaires

**RAPPORTEUR** : Madame Dominique AUGÉY

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL - MISE EN PLACE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 1612-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Les Communes ont la possibilité de voter leur budget primitif jusqu'au 15 avril 2016.

Pour éviter que l'action des services publics ne soit interrompue pendant un délai assez long, la loi prévoit que, dans l'attente de l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des inscriptions budgétaires. Les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance peuvent être mandatées avant le vote du budget. Les crédits visés seront inscrits au budget primitif, lors de son adoption.

Notre budget devant être adopté le 21 mars 2016, il convient de recourir à cette procédure pour inscrire par anticipation un certain nombre de crédits d'investissement présentant un caractère d'urgence.

Les crédits de dépenses d'investissement du budget principal, hors remboursement en capital de la dette, votés en 2015 soit 126 414 373 € (97 571 267 € en opérations réelles et 28 843 106 € en opérations d'ordre) nous permettent de mettre en place au titre des crédits

d'urgence, et à hauteur de 10 % des dépenses 2015, 12 641 437,30 € (9 757 126,70 € en opérations réelles et 2 884 410,60 € en opérations d'ordre).

La répartition de ces crédits se présente comme suit :

Chapitre		Crédits
900	Services Généraux des Administrations Publiques Locales	571 055,20
901	Sécurité et Salubrité Publiques	24 005,00
902	Enseignement - Formation	383 011,20
903	Culture	700 369,10
904	Sport et Jeunesse	246 065,00
905	Interventions sociales et Santé	46 139,60
906	Famille	44 500,00
907	Logement	100 000,00
908	Aménagement et Services Urbains, Environnement	3 745 245,60
909	Action économique	34 400,00
910	Opérations patrimoniales	2 825 310,60
911	Opérations financières	3 847 336,00
914	Transferts entre sections	59 000,00
917	Opérations sous mandat	15 000,00
<b>Total</b>		<b>12 641 437,30</b>

Je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** la mise en place sur le budget principal de crédits d'investissement présentant un caractère d'urgence pour un montant de 12 641 437,30 € selon la répartition par chapitre dans le tableau ci-dessus.

**DL.2016-3 - BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL - MISE EN PLACE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 1612-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES-**

Présents et représentés : 54  
Présents : 42  
Abstentions : 8  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 46  
Pour : 46  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Edouard BALDO, Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Charlotte DE BUSSCHERE, Michele EINAUDI, Hervé GUERRERA, Souad HAMMAL, Gaelle LENFANT.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué  
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/02/2016  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

**BORDEREAU D'ENVOI**  
**(AR à envoyer à : ARsousprefecture@mairie-aixenprovence.fr)**  
**Commune d' Aix en Provence**  
**à**  
**M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence**

**DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 01 FEVRIER 2016**

DL.2016-2	01.04	COMPTABILITE COMMUNALE - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2016
DL.2016-3	01.03	BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL - MISE EN PLACE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 1612-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
DL.2016-4	01.04	COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2016
DL.2016-5	01.05	COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2016 - MISE EN PLACE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L1612-1 DU CGCT
DL.2016-8	01.08	COMPTABILITE COMMUNALE - FIXATION DES TARIFS ET DROITS DIVERS DES SERVICES PUBLICS
DL.2016-58	08.05	APPROBATION DE LA CONVENTION TRIENNALE PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) ' MIEUX HABITER, MIEUX LOUER ' AVEC SECTEURS RENFORCES-PRINCIPES D'INTERVENTION FINANCIERE- AUTORISATION DE SIGNATURE

**SOUS-PREFECTURE**  
**AIX EN PROVENCE**  
**04 FEV. 2016**  
**COURRIER ARRIVE**